

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00628

Numéro SIREN : 903 447 910

Nom ou dénomination : 2D'HOME

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001825

2D'HOME

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Avenue des Aulnes
ZAC des Magots
59253 LA GORGUE
RCS DUNKERQUE 903 447 910

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MAI 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX,
Le VINGT-CINQ MAI,
A 09h00,

Les associés de la société 2D'HOME, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Marc-Antoine DECROOS, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Madame Bénédicte DESCAMPS, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

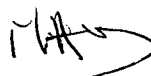
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur DECROOS Marc-Antoine, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 10.877,77 euros de la manière suivante :

Affectation au compte « report à nouveau »	-10.877,77 euros
Solde du compte « report à nouveau » s'élevant ainsi à -10.877,77 euros	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, décide de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom par les fondateurs, préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MAJ

RD

QUATRIEME RÉSOLUTION

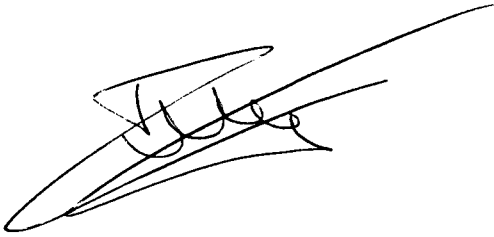
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Marc-Antoine DECROOS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Decroos', written over a horizontal line.

Bénédicte DESCAMPS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Descamps', written over a horizontal line.

2D'HOME

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Avenue des Aulnes
ZAC des Magots
59253 LA GORGUE
RCS DUNKERQUE 903 447 910

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MAI 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 10.877,77 euros de la manière suivante :

Affectation au compte "report à nouveau"	-10.877,77 euros
Solde du compte « report à nouveau » s'élevant ainsi à -10.877,77 euros	

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 mai 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

